

AIR FRANCE-KLM

Société anonyme au capital de 2 551 863 863 euros
Siège social : 2, rue Robert Esnault Pelterie, 75007 Paris.
552 043 002 RCS Paris.

Descriptif du programme de rachat des actions Air France-KLM approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Air France-KLM du 8 juillet 2010

En application de l'article L.241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. le présent document constitue le descriptif du programme de rachat approuvé par l'assemblée générale mixte du 8 juillet 2010.

1° Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat

Le programme de rachat a été autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Air France-KLM du 8 juillet 2010.

2° Nombre de titres et part du capital qu'Air France-KLM détient directement ou indirectement

Au 8 juillet 2010, le nombre d'actions détenues directement ou indirectement par Air France-KLM est de 5 809 741 actions, soit 1,9% du capital social d'Air France-KLM réparties comme suit :

4 414 649 actions détenues directement soit 1,47% du capital social ;

1 395 092 actions détenues indirectement soit 0,46% du capital social.

3° Répartition par objectif des titres de capital détenus au 8 juillet 2010

Au 8 juillet 2010, les actions détenues directement par Air France-KLM ont été affectées comme suit :

1 340 000 actions au titre de l'animation du marché ;

2 960 468 actions au titre de conservation et remise ultérieure des actions en échange ou en paiement d'une acquisition.

4° Objectifs du programme de rachat

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions, les objectifs poursuivis par Air France-KLM seront :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissements, Rothschild & Cie Banque, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la remise des actions de la société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société ou par des sociétés dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital et donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- l'attribution ou la cession desdites actions à des salariés et dirigeants du groupe, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi ;
- la conservation desdites actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

5° Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres qu'Air France-KLM se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Les titres qu'Air France-KLM se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

Extrait de la dix-septième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 8 juillet 2010 :

« L'assemblée générale fixe à 30 euros par action le prix maximum d'achat. Le nombre maximum d'actions acquises ne pourra excéder 5% du capital social. »

Le capital social d'Air France-KLM est composé, au 8 juillet 2010, de 300 219 278 actions.

6° Durée du programme de rachat d'actions

Conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce et à la dix-septième résolution qui a été approuvée par l'assemblée générale mixte du 8 juillet 2010, ce programme de rachat pourra être mis en œuvre pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale mixte, soit au plus tard le 7 janvier 2012.

7° Déclaration des opérations réalisées par Air France-KLM sur ses propres titres du 10 juillet 2009 au 9 juillet 2010

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	1,9%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	5 809 741
Valeur comptable du portefeuille	59 578 894
Valeur de marché du portefeuille (cours de clôture du 8 juillet 2010)	59 578 894

(en euros)	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	350 500	245 500	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Échéance maximale moyenne	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Cours moyen de la transaction	10,46	11,37	néant	néant	néant	néant
Prix d'exercice moyen	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montants	3 665 615	2 790 514	néant	néant	néant	néant

Air France-KLM n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.